Communication aux bateliers et autres acteurs du transport fluvial

Nos références : SPW/834/2026/001

Objet : Navigation en région liégeoise
Point de situation à Ivoz-Ramet, Ampsin-Neuville et Lanaye

Madame, Monsieur,

L'étiage que nous venons de connaître a été particulièrement long. La règle de regroupement aux ouvrages, édictée le 1er juillet 2026, a été levée le 26 octobre dernier. Cette situation exceptionnelle, qui a duré près de 4 mois, n'a guère été confortable pour vous puisqu'elle a engendré des temps d'attente sur certains ouvrages.

Si le spectre de la sécheresse s'est quelque peu éloigné avec l'automne, les conditions de passage restent toutefois perturbées en région liégeoise. Elles sont le fait de décisions prises qui sont visiblement mal accueillies par certains bateliers.

Le SPW Mobilité et Infrastructures souhaite faire le point sur la situation rencontrée à Ivoz-Ramet, Ampsin-Neuville et Lanaye, et vous partager les raisons des restrictions en cours et les perspectives d'évolution.

- **Ivoz-Ramet : des travaux indispensables avant de pouvoir réutiliser le grand sas**

  Sur le site d'Ivoz-Ramet, un problème survenu à une charnière du grand sas empêche actuellement son utilisation. Les travaux à mener sont bien plus complexes que le simple remplacement à l'identique d'une pièce défectueuse.

  Des adaptations basées sur les enseignements tirés d'une problématique identique survenue à l'écluse d'Ampsin-Neuville, sont nécessaires. Par ailleurs, les nouvelles pièces requièrent des aciers spécifiques dont les délais de livraison sont de plusieurs mois. La préparation des composants nécessite également de nombreuses phases d'usinage, de soudure et de traitement devant s'intercaler dans les plannings des quelques entreprises possédant la maîtrise nécessaire.

  Le temps pris pour préparer au mieux la réparation peut effectivement sembler long mais il importe de mettre en place une solution pérenne, robuste et sécuritaire. La procédure de marché public nécessaire à la réalisation de ces

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

travaux est en cours. La remise en service de l'ouvrage est espérée pour le mois d'avril 2027.

- **Suspension des manœuvres nocturnes à Lanaye et Ampsin-Neuville**

  Les effectifs actuellement disponibles sur les sites éclusiers de Lanaye et d'Ampsin-Neuville et les contraintes liées à l'organisation du travail ne permettent plus d'y organiser durablement un service continu de nuit. Les manœuvres nocturnes y sont dès lors suspendues jusqu'à la fin de cette année.

  Le rétablissement des manœuvres de nuit est considéré comme prioritaire pour le site éclusier de Lanaye, situé à la croisée des réseaux flamands et néerlandais. Le retour à un fonctionnement normal y est potentiellement attendu pour le début de l'année 2027.

Le SPW Mobilité et Infrastructures est pleinement conscient des contraintes que ces restrictions successives font peser sur l'activité fluviale et des difficultés qu'elles peuvent engendrer au quotidien. Nos équipes restent mobilisées pour en limiter autant que possible les conséquences et permettre un retour à des conditions normales d'exploitation dans les meilleurs délais.

Nous demandons à l'ensemble des acteurs du transport fluvial de bien vouloir nous excuser pour les désagréments et tenons à les remercier pour leur patience, que nous savons particulièrement mise à l'épreuve dans le contexte actuel, ainsi que pour leur compréhension et leur collaboration.

Cordialement,

Le Directeur général,
Ir Pol FLAMEND

Signature numérique de Pol Flamend (Signature)
Date : 2026.11.17 10:50:13 +01'00'

Pol FLAMEND
Directeur général

CONTACT
Service public de Wallonie
Mobilité et Infrastructures

Boulevard du Nord, 8
B - 5000 Namur

VOTRE GESTIONNAIRE
Permanence des Voies hydrauliques
Tél. : +3281 219 555
perex.voieshydrauliques@spw.wallonie.be

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte : http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw.

Pour toute réclamation ou signalement d'une irrégularité concernant nos services, le Médiateur est à votre écoute : Rue Lucien Namêche 54 à 5000 Namur • Tél. : 0800 19 199 • reclamation@le-mediateur.be (réclamations) • integrite@le-mediateur.be (signalements) • www.le-mediateur.be.